

- go fait signifier à celui sur qui elle est tirée, lorsqu'il refuse de la payer ou l'accepter dans le temps prescrit. Le protêt se fait également pour le billet à ordre, lorsque le souscripteur ne le paye pas.
- Provision.** C'est le nom qu'on donne aux fonds que le tireur d'une lettre de change a laissés entre les mains de celui sur qui elle est tirée.
- Rabais.** Diminution que le vendeur accorde à l'acheteur sur le prix convenu.
- Raison sociale.** Nom sous lequel s'exerce un commerce.
- Recours.** Droit de reprise qu'on peut exercer sur quelqu'un pour une valeur qu'il a garantie.
- Recto.** La première page d'un feuillet qui, lorsqu'on ouvre un registre, se trouve à droite. Le côté opposé se nomme *verso*.
- Folio recto** signifie au feuillet droit; **folio verso** au feuillet tourné au feuillet gauche.
- Reçu.** Acte par lequel on reconnaît qu'une chose a été payée.
- Redresser un compte.** En corriger les erreurs.
- Registres.** Livres sur lesquels les commerçants doivent écrire leurs achats et leurs ventes.
- Règlement.** Paiement d'une dette en argent, billets ou marchandises.
- Remboursement.** Paiement que l'on fait pour rendre une somme que l'on doit.—*Aller au remboursement*, c'est aller chez les endosseurs d'un effet qui n'a pas été acquitté à son échéance.
- Remise.** Diminution que les négociants font sur le prix de leurs marchandises.— Valeur quelconque en argent, billets, etc., que l'on remet à quel-
- qu'un.— Lettre de change ou autre effet qu'on remet à quelqu'un pour le toucher.— Grâce qu'on fait à un débiteur, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. Ce mot est aussi synonyme d'*Escompte*.
- Répertoire.** Tableau indicatif des folios de tous les comptes au grand livre, ou au livre des comptes courants, si l'on établit en partie double un compte de divers débiteurs, au lieu d'ouvrir un compte à chaque correspondant.
- Reporter.** Transcrire un article d'un registre sur un autre ou un total d'une page sur une autre page.
- Retour.** Renvoi d'un billet.
- Retraite.** Traite que fait le porteur d'une lettre de change protestée, faute d'acceptation ou de paiement.
- Solde de compte.** Somme qui fait la différence du débit et du crédit d'un compte vérifié et arrêté.
- Solder.** Payer ce qui reste dû sur un compte.
- Solidaire.** Se dit des débiteurs qui sont dans l'obligation de payer en entier une somme, au cas que leurs co-obligés ne payent pas leur portion.
- Souffrance.** Se dit du retard qu'un effet éprouve pour le paiement.
- Tare.** Diminution que l'on fait sur le poids des marchandises, à cause de l'enveloppe, telle que papier, toile, caissé, etc.
- Taux.** Prix établi pour la vente des denrées et des marchandises.— Cours de l'argent, etc.
- Tenue des Livres.** Ensemble des règles qui constituent la comptabilité commerciale, etc.
- Tiré.** Celui qui doit payer une lettre de change.